

FRENCH TEXT :

((CONTAINER LABEL))

GROUPE	M	FONGICIDE
--------	----------	-----------

FONGICIDE MANEB® 75DF

AGRICULTURE

GARANTIE
MANÉBE.....75%

No. D'HOMOLOGATION 25177
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
ATTENTION POISON
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : _____

Avis de modification

Cerexagri, Inc. United Phosphorus Inc. (UPI)
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406
Fabriqué en Hollande

FONGICIDE MANEB 75DF

PRÉCAUTIONS GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut provoquer l'irritation du nez, de la gorge, des yeux et de la peau. Ne pas inspirer l'embrun de pulvérisation. NE PAS pénétrer de nouveau dans un lieu traité avant 24 heures. Si nécessaire, une personne peut pénétrer de nouveau dans un lieu traité avant que les 24 heures ne se soient écoulées pour y effectuer une tâche de courte durée ne nécessitant pas de travail manuel, à condition qu'au moins 4 heures se soient écoulées depuis l'application du produit et que la personne en question porte un pantalon couvrant toute la jambe ainsi qu'une chemise à manches longues, un chapeau et des gants résistants aux produits chimiques.

Dans le cas d'une application dans une serre, porter un ensemble imperméable et résistant aux produits chimiques, des gants résistants aux produits chimiques, des bottes en caoutchouc, des lunettes de sécurité ou un masque protecteur et un appareil respiratoire avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques homologuée NIOSH/MSHA/BHSE avec préfiltre approuvé pour les pesticides ou encore, une boîte filtrante homologuée NIOSH/MSHA/BHSE approuvée pour les pesticides pour effectuer le mélange, le chargement, l'application ou le nettoyage du produit ou encore, des réparations. Bien aérer avant de pénétrer de nouveau dans le local.

Pour tout autre emploi homologué, porter des gants résistants aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes de sécurité ou un masque protecteur pour effectuer le mélange, le chargement, l'application ou le nettoyage du produit ou encore, des réparations. Par ailleurs, porter l'appareil respiratoire voulu pour mélanger et charger ce produit.

Retirer les vêtements contaminés sans tarder et laver les parties affectées de la peau avec du savon et de l'eau. Laver les vêtements à fond avant de les porter de nouveau. Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas épandre directement sur une étendue d'eau ou des terres humides. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant le matériel ou en éliminant les déchets. Ne pas en faire l'application si selon les conditions météorologiques, des vents en provenance des zones traitées e sont prévus.

Si ce produit antiparasitaire doit être utilisé sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et que vous avez besoin de renseignements sur les niveaux de résidus acceptables aux États-Unis, composer le 1 (886) 375-4648 ou consulter le site Internet www.cropro.org.

PREMIERS SOINS – En cas de contact avec la peau, laver avec du savon et de l'eau. En cas de contact avec les yeux, laver à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste. En cas d'ingestion, faire boire 2 verres d'eau afin de diluer le produit et appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne qui a perdu conscience.

Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit ainsi que le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire pour obtenir des soins médicaux.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES – Procéder de la même manière que ci-dessus dans le cas d'un contact avec la peau. Si le produit est ingurgité, effectuer un lavage gastrique.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Éloigner de la flamme et des étincelles. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Entreposer de façon à ce que le produit ne soit pas exposé à l'humidité ou surchauffé ; il risquerait alors de se décomposer, de devenir moins efficace ou de provoquer un incendie. Garder le contenant fermé après l'emploi. Les palettes de contenants ne doivent pas être empilées à raison de plus de 3 à la fois. Prévoir des couloirs d'accès toutes les 2 rangées. La décomposition engendre une mauvaise odeur. Si tel est le cas, vérifier si le contenant est chaud et le placer sans tarder dans un lieu découvert pour procéder à son élimination. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine et animale en entreposant ou en éliminant ce produit.

ÉLIMINATION

1. Vider complètement le contenant et ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Mettre le contenant au rebut en suivant les prescriptions provinciales à cet effet.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR – Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR – La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimés sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

<p>URGENCE TRANSPORT États-Unis : 1-800-424-9300 CHEMTREC Canada : 1 (613) 996-6666 CANUTEC</p>
--

((BOOKLET))

GROUPE	M	FONGICIDE
--------	----------	-----------

FONGICIDE
MANEB® 75DF

AGRICULTURE

GARANTIE :
MANÈBE.....75%

No. D'HOMOLOGATION 25177
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
ATTENTION **POISON**
ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : ____ kg

Avis de modification

Cerexagri, Inc. United Phosphorus Inc. (UPI)
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut provoquer l'irritation du nez, de la gorge, des yeux et de la peau. Ne pas inspirer l'embrun de pulvérisation. NE PAS pénétrer de nouveau dans un lieu traité avant 24 heures. Si nécessaire, une personne peut pénétrer de nouveau dans un lieu traité avant que les 24 heures ne se soient écoulées pour y effectuer une tâche de courte durée ne nécessitant pas de travail manuel, à condition qu'au moins 4 heures se soient écoulées depuis l'application du produit et que la personne en question porte un pantalon couvrant toute la jambe ainsi qu'une chemise à manches longues, un chapeau et des gants résistants aux produits chimiques.

Dans le cas d'une application dans une serre, porter un ensemble imperméable et résistants aux produits chimiques, des gants résistants aux produits chimiques, des bottes en caoutchouc, des lunettes de sécurité ou un masque protecteur et un appareil respiratoire avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques homologuée NIOSH/MSHA/BHSE avec préfiltre approuvé pour les pesticides ou encore, une boîte filtrante homologuée NIOSH/MSHA/BHSE approuvée pour les pesticides pour effectuer le mélange, le chargement, l'application ou le nettoyage du produit ou encore, des réparations. Bien aérer avant de pénétrer de nouveau dans le local.

Pour tout autre emploi homologué, porter des gants résistants aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes de sécurité ou un masque protecteur pour effectuer le mélange, le chargement, l'application ou le nettoyage du produit ou encore, des réparations. Par ailleurs, porter l'appareil respiratoire voulu pour mélanger et charger ce produit.

Retirer les vêtements contaminés sans tarder et laver les parties affectées de la peau avec du savon et de l'eau. Laver les vêtements à fond avant de les porter de nouveau. Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas épandre directement sur une étendue d'eau ou des terres humides. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant le matériel ou en éliminant les déchets. Ne pas en faire l'application si selon les conditions météorologiques, des vents en provenance des zones traitées sont prévus.

Si ce produit antiparasitaire doit être utilisé sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et que vous avez besoin de renseignements sur les niveaux de résidus acceptables aux États-Unis, composer le 1 (886) 375-4648 ou consulter le site Internet www.cropro.org.

PREMIERS SOINS – En cas de contact avec la peau, laver avec du savon et de l'eau. En cas de contact avec les yeux, laver à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste. En cas d'ingestion, faire boire 2 verres d'eau afin de diluer le produit et appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne qui a perdu conscience.

Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit ainsi que le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire pour obtenir des soins médicaux.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES – Procéder de la même manière que ci-dessus dans le cas d'un contact avec la peau. Si le produit est ingurgité, effectuer un lavage gastrique.

MODE D'EMPLOI

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

CONSIGNES GÉNÉRALES

Employer le Maneb 75DF à un taux de 1.1 à 3.25 kilogrammes par hectare sauf pour les mentions dans la section "Gestion de la résistance". Lavez le Maneb 75DF par écran ou le tamisez lentement dans le réservoir de pulvérisation une fois partiellement rempli. Ajoutez les insecticides ou les pulvérisateurs et les écarteurs alimentaires en dernier. Le Maneb 75DF est compatible avec plusieurs insecticides, et peut aussi être utilisé avec plusieurs miticides. Avec l'utilisation d'équipement de pulvérisation, employer 800 à 1000 litres par hectare pour les récoltes de sol. Employer 1000 à 1500 litres par hectare pour les récoltes à vignes lourdes tel que les tomates et pommes de terres. Le Maneb 75DF peut aussi être utilisé dans les pulvérisateurs à bas volume ou concentrer en augmentant la quantité de produit utiliser, et selon les recommandations locales.

Gestion de la résistance :

En matière de gestion de la résistance, prière de noter que le Fongicide Maneb 75DF contient un fongicide du Groupe M. Toute population fongique peut contenir des sujets résistant naturellement au Fongicide Maneb 75DF et à d'autres fongicides du Groupe M. Une perte graduelle ou totale de l'effet antiparasitaire peut avoir lieu au fil du temps si ces fongicides sont utilisés à répétition dans un même champ. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance non reliés au lieu de l'action mais propres à certains produits chimiques individuels, tels qu'un métabolisme renforcé. Il faut alors suivre une stratégie de gestion de la résistance convenant à la situation.

Pour retarder la résistance des fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner entre l'emploi du Fongicide Maneb 75DF ou d'un autre fongicide du Groupe M et divers groupes visant les mêmes pathogènes.
- Se servir d'un mélange en cuve faisant partie d'un autre groupe lorsqu'un tel emploi est permis.
- L'emploi d'un fongicide doit s'appuyer sur un programme de gestion intégrée des parasites incluant le dépistage, des données historiques concernant l'emploi des pesticides ainsi que la rotation des cultures ; un tel programme doit tenir compte des pratiques agronomiques et biologiques et des autres pratiques de lutte chimique.
- Surveiller les population fongiques traitées pour déterminer si elles développent de la résistance.

- Si la maladie se répand après le traitement effectué à l'aide de ce produit, ne pas augmenter la dose. Cesser d'utiliser ce produit et le remplacer par un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Communiquer avec un spécialiste local des interventions sur le terrain ou un conseiller agréé en gestion agricole de la localité pour obtenir de plus amples recommandations en matière de gestion de la résistance des pesticides ou de gestion intégrée des parasites portant sur une récolte et des pathogènes spécifiques.
- Pour obtenir de plus amples informations et signaler un cas possible de résistance, communiquer avec Cerexagri, Inc. au numéro 1 (800) 438-6071 ou à l'adresse Internet www.cerexagri.com.

LÉGUMES

TOMATES - Pour traiter les cas de brûlure alternarienne ou tardive, l'anthracnose, tache septorienne, et la moisissure grise: Commencer le traitement dès que la maladie fait son apparition dans la zone concernée et répéter le traitement tous les 7 à 10 jours ou plus souvent, dans les cas graves. Employez le Maneb 75DF au taux de 3.45 kilogrammes par hectare. Appliquez au moins 1500 litres d'eau par hectare par application, quand les plantes sont prêtes à cultivées. Ne pas faire de traitement plus tard que 7 jours avant la récolte. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

POMMES DE TERRE - Contre la brûlure alternarienne ou tardive: Pulvériser tous les 7 à 10 jours pendant la saison. Commencez l'application tôt, en appliquant 1.15 kilogramme de Maneb 75DF par hectare en montant jusqu'à 1.85 et 2.4 kilogrammes par hectare à mesure que les vignes augmentent de taille. Ne pas faire de traitement plus tard qu'une journée avant la récolte. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

CÉLÉRI - Contre la brûlure alternarienne ou tardive. Commencer à pulvériser dans les lits de semence lorsque les plantes se mettent à percer le sol. Faire d'autres traitements à intervalles de 3 à 5 jours jusqu'à ce que les plantes soient consolidées dans le champ. Poursuivre le traitement sur une base hebdomadaire régulière. Ne pas faire de traitement plus tard que 14 jours avant la récolte. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

CAROTTES – Contre la brûlure alternarienne, tache cercosporise: Commencer le traitement dès que la maladie fait son apparition dans la zone concernée et répéter le traitement tous les 7 à 10 jours ou plus souvent, dans les cas graves. Ne pas faire de traitement plus tard que 5 jours avant la récolte. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

CONCOMBRES, CANTALOUPE, CITROUILLE ET COURGE - Contre l'anthracnose, tache alternarienne et tache septorienne, et le mildiou. Commencez l'application à l'étape de jeune plante répétant à intervalles hebdomadaires ou selon les besoins. Les applications régulières tendent à supprimer le mildiou. Ne pas faire de traitement plus tard que 14 jours avant la récolte. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

OIGNON (AMPOULE SEC SEULEMENT) – Contre le mildiou, brûlure de la feuille et tache pourpre: Commencer le traitement dès que la maladie fait son apparition dans la zone concernée

et répéter le traitement tous les 7 à 10 jours ou plus souvent. Ne pas faire de traitement plus tard que 10 jours avant la récolte. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Éloigner de la flamme et des étincelles. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Entreposer de façon à ce que le produit ne soit pas exposé à l'humidité ou surchauffé ; il risquerait alors de se décomposer, de devenir moins efficace ou de provoquer un incendie. Garder le contenant fermé après l'emploi. Les palettes de contenants ne doivent pas être empilées à raison de plus de 3 à la fois. Prévoir des couloirs d'accès toutes les 2 rangées. La décomposition engendre une mauvaise odeur. Si tel est le cas, vérifier si le contenant est chaud et le placer sans tarder dans un lieu découvert pour procéder à son élimination. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine et animale en entreposant ou en éliminant ce produit.

ÉLIMINATION

1. Vider complètement le contenant et ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Mettre le contenant au rebut en suivant les prescriptions provinciales à cet effet.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR – Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR – La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimés sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

Fabriqué en Hollande

Imprimé aux États-Unis d'Amérique

<p>URGENCE TRANSPORT États-Unis : 1 (800) 424-9300 CHEMTREC Canada : 1 (613) 996-6666 CANUTEC</p>
--

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))